RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00291
Numéro SIREN : 751 372 350
Nom ou dénomination : CROC TOUT

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2020 sous le numéro de dépôt 19348

CROC-TOUT
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 24, avenue Serge Dassault
91100 CORBEIL-ESSONNES
751 372 350 RCE EVRY

Comptes annuels

Et Annexes

De l'exercice social clos le 31 décembre 2019.

Instructions pour signature :

Claude F QUATTRUCCI / Mention manuscrite « Certifié conforme » et signature

certifié conforme

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	23 211	23 211		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	346 270	241 635	104 635	93 719
Autres immobilisations corporelles	2 760 113	1 589 525	1 170 589	1 326 812
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	88 163		88 163	6 000
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				1 600
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				16 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	*3 217 757*	*1 854 370*	*1 363 387*	*1 444 131*
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	7 602		7 602	5 908
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	600 784		600 784	447 407
Avances et acomptes versés sur commandes				*11 485*
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	49 439	973	48 466	40 883
Autres créances	284 545		284 545	362 411
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	174 878		174 878	226 480
Charges constatées d'avance (3)	8 996		8 996	63 850
TOTAL ACTIF CIRCULANT	*1 126 243*	*973*	*1 125 271*	*1 158 423*
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 344 000**	**1 855 343**	**2 488 658**	**2 602 554**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			102 000	175 221

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 358 491	-1 380 632
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	***212 535***	***22 142***
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***-1 135 956***	***-1 348 491***
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	23 604	21 604
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	***23 604***	***21 604***
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	117 561	303 200
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 478 084	1 459 592
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 595 274	1 784 563
Dettes fiscales et sociales	225 923	241 527
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	183 818	139 941
Autres dettes	349	618
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	***3 601 009***	***3 929 441***
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 488 658**	**2 602 554**
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 477 852	1 559 922
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 123 157	2 369 519
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	16 511	1 934
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	12 616 454		12 616 454	12 222 503
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	4 513		4 513	17 012
Chiffre d'affaires net	12 620 967		12 620 967	12 239 516
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 176	8 931
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			40 186	17 427
Autres produits			2 194	4 410
Total produits d'exploitation (I)			12 664 524	12 270 284
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			9 581 166	8 963 377
Variations de stock			-153 377	21 340
Achats de matières premières et autres approvisionnements			40 007	30 316
Variations de stock			-1 693	1 437
Autres achats et charges externes (a)			1 059 128	1 402 499
Impôts, taxes et versements assimilés			114 480	131 929
Salaires et traitements			1 090 130	975 362
Charges sociales			362 446	346 893
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			311 270	318 819
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			973	6 029
– Pour risques et charges : dotations aux provisions			23 604	14 400
Autres charges			16 127	7 184
Total charges d'exploitation (II)			12 444 260	12 219 585
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**220 264**	**50 699**
Quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			1 000	1 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			505	306
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 505	1 306
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			22 472	28 450
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			22 472	28 450
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			**-20 967**	**-27 144**
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			**199 297**	**23 555**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	7 298	428
Sur opérations en capital	1 600	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	8 898	428
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 751	2 004
Sur opérations en capital	1 600	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	3 351	2 004
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	**5 547**	**-1 577**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-7 691	-163
Total des produits (I+III+V+VII)	12 674 926	12 272 018
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 462 391	12 249 876
BENEFICE OU PERTE	**212 535**	**22 142**
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier	17 756	145 734
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	7 198	428
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	1 751	429
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 000	1 000
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	19 000	22 000

ETATS FINANCIERS 2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CROC TOUT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 488 658 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 212 535 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/03/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.
Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.
Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 2 à 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.
Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci–dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables

– Taux d'actualisation : 0,77 %
– Taux de croissance des salaires : decroissance moyenne
– Age de départ à la retraite : 60–62 ans
– Taux de rotation du personnel : Cadres faible/Etam moyen
– Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88–90)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 211			23 211
Immobilisations incorporelles	23 211			23 211
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	289 483	56 787		346 270
– Installations générales, agencements aménagements divers	2 517 236	86 077	19 507	2 583 806
– Matériel de transport	2 500	10 000		12 500
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	131 856	31 951		163 807
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes	6 000	82 163		88 163
Immobilisations corporelles	2 947 076	266 978	19 507	3 194 546
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 600		1 600	
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	16 000		16 000	
Immobilisations financières	17 600		17 600	
ACTIF IMMOBILISE	**2 987 887**	**266 978**	**37 107**	**3 217 757**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		184 814		184 814
Apports				
Créations				
Réévaluations		82 163		82 163
Augmentations de l'exercice		**266 978**		**266 978**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		19 507	17 600	37 107
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**19 507**	**17 600**	**37 107**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 211			23 211
Immobilisations incorporelles	23 211			23 211
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	195 764	45 870		241 635
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 228 284	250 895	656	1 478 522
– Matériel de transport	504	3 125		3 629
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	95 993	11 380		107 373
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 520 545	311 270	656	1 831 159
ACTIF IMMOBILISE	**1 543 755**	**311 270**	**656**	**1 854 370**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 342 980 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	49 439	49 439	
Autres	284 545	182 545	102 000
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 996	8 996	
Total	**342 980**	**240 980**	**102 000**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	130
Total	**130**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 973 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Créances clients	
TOTAL	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	21 604	23 604	21 604		23 604
Total	**21 604**	**23 604**	**21 604**		**23 604**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		23 604	21 604		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 601 009 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	16 511	16 511		
– à plus de 1 an à l'origine	101 050	101 050		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	232	232		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 595 274	1 595 274		
Dettes fiscales et sociales	225 923	225 923		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	183 818	183 818		
Autres dettes (**)	1 478 201	349	1 477 852	
Produits constatés d'avance				
Total	**3 601 009**	**2 123 157**	**1 477 852**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	200 216			
(**) Dont envers les associés	1 477 852			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	76 963
INTERETS COURUS A PAYER	1 734
INTERETS COURUS SUR EMPUNT	232
CONGES A PAYER	90 607
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	30 018
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	4 012
FORMATION CONTINUE A PAYER	6 557
ORGANIC TASCOM A PAYER	33 271
CFE CVAE A PAYER	1 980
Total	**245 373**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	8 996		
Total	**8 996**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 351 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos le 31 décembre n'est intervenu entre le 1er janvier 2020 et la date d'arrêté des comptes.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que le COVID–19 constituait une pandémie.

Les impacts de cette crise se sont traduits par une augmentation significative du chiffre d'affaires.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 38 personnes dont 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	37	
Ouvriers		
Total	**38**	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Alphaprim : Caution Bred Banque Populaire	
Avals et cautions	156 000
Autres engagements reçus	
Total	**156 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit–Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				260 695	260 695
Cumul exercices antérieurs				5 075	5 075
Dotations de l'exercice				17 349	17 349
Amortissements				22 424	22 424
Cumul exercices antérieurs				6 363	6 363
Exercice				19 345	19 345
Redevances payées				25 709	25 709
A un an au plus				64 148	64 148
A plus d'un an et cinq ans au plus				182 007	182 007
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				246 155	246 155
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 998	1 998
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				1 998	1 998
Montant pris en charge dans l'exercice				17 756	17 756

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 42 249 euros
La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

CROC TOUT
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 24 avenue Serge Dassault
91100 CORBEIL ESSONNES
751 372 350 RCS EVRY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 212 535,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	212 535,00 euros
Absorption des pertes antérieures	212 535,00 euros

Suite à cette affectation, le report à nouveau passe de -1 358 490,00 euros à -1 145 955,00 euros.

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Claude Franck QUATTRUCCI

Certifié conforme

CROC TOUT
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 24, avenue Serge Dassault
91100 CORBEIL ESSONNES
751 372 350 RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société se caractérise par une amélioration tant du résultat d'exploitation (+334,34%), que du résultat net comptable (+859,89%), attestant par là-même d'une rentabilité bien supérieure à celle constatée les années précédentes.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture du dernier exercice, il est à noter que :

La crise sanitaire due à l'apparition du COVID 19, qui a générée tant d'effets néfastes dans nos sociétés, a engendrée une surconsommation alimentaire, qui a per mis à notre entreprise de ne pas souffrir de la crise économique que cette pandémie a générée.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de poursuivre l'amélioration de la rentabilité de notre activité afin de rétablir les capitaux propres de la société.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2019 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jour (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées *(préciser : HT ou TTC)*		764 594	55 369	148 285	595 466	1 563 716		16 266	5 823	4 731	20 563	47 386
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice *(préciser : HT ou TTC)*		8,07%	0,58%	1,56%	6,26%	16,51%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice *(préciser : HT ou TTC)*								0,12%	0,04%	0,03%	0,16%	0,37%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues *(préciser : HT ou TTC)*												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : *(préciser)* ☐ Délais légaux : *(préciser)*	☐ Délais contractuels : *(préciser)* ☐ Délais légaux : *(préciser)*

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 620 966 euros contre 12 239 516 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 3,12%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 43 556 euros contre 30 768 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 41,56%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 9 466 102 euros contre 9 016 469 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,99%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 059 127 euros contre 1 402 499 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -24,48%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 114 480 euros contre 131 929 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,23%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 090 129 euros contre 975 362 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 11,77%.

Le montant des charges sociales s'élève à 362 446 euros contre 346 893 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,48%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 335 846 euros contre 339 248 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,00%.

Le montant des autres charges s'élève à 16 129 euros contre 7 184 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 124,53%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 12 444 259 euros contre 12 219 585 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,84%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 220 263 euros contre 50 699 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 334,45%.

Compte tenu d'un résultat financier de -20 967 euros (-27 144 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 199 296 euros contre 23 555 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 746,09%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 5 547 euros contre -1 577 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de -7 691 euros contre -163 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 212 535,00 euros contre un bénéfice de 22 141,56 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 859,89%.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 488 657 euros contre 2 602 554 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,38%

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 212 535,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	212 535,00 euros
Absorption des pertes antérieures	212 535,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -1 135 956 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Nous rappelons que la collectivité des associés, consultée en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, du fait des pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, a décidé, suivant décision prise en date du 20 octobre 2014, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Nous vous indiquons qu'il résulte du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, soumis à votre approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

AUTORISATION D'AFFILIATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ASSIMILÉS AUX SALARIÉS AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Nous vous informons qu'en application de la circulaire de la Direction de la sécurité sociale du 25 septembre 2013, les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, peuvent bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés, sur autorisation de la collectivité des associés.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser les mandataires sociaux susvisés, éventuellement concernés, à être rattachés aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société, et en conséquence à bénéficier desdits contrats.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Corbeil-Essonnes
Le 11 juin 2020

Claude Franck QUATTRUCCI
Président

Instructions pour signature :

Claude F QUATTRUCCI / Initiales pages 1 à 4 et signature page 5 précédée de la mention manuscrite « Certifié conforme »

VAL AUDIT SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

CROC TOUT

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros

Siège social : 24, avenue Serge Dassault
91100 CORBEIL ESSONNES

R.C.S. EVRY 751 372 350

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

CROC TOUT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CROC TOUT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 juin 2020.

VAL AUDIT
Société de commissaires aux comptes



Bernard BLIAH
Mandataire social